



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/2002/NGO/105  
6 février 2002

ANGLAIS, ESPAGNOL ET  
FRANCAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-huitième session  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT

Exposé écrit\*/ présenté par la Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux  
Catholiques (FIMARC), organisation non gouvernementale sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la  
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[16 janvier 2002]

---

\*/ Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les  
services d'édition.

### Le Droit au Développement passe par la souveraineté alimentaire

La notion de souveraineté alimentaire revêt une importance particulière dans le contexte actuel de la mondialisation, caractérisée essentiellement par une liberté maximale des échanges et par une dépendance croissante à l'égard d'un marché mondial déréglementé.

Si la sécurité alimentaire, selon la définition de la FAO, veut garantir « l'accès pour chaque individu, à tout instant, à des ressources alimentaires lui permettant de mener une vie saine et active », la souveraineté alimentaire, elle, veut, en priorité, garantir aux populations d'un pays donné, le droit de vivre de leur propre agriculture et de consommer des produits qui correspondent à leurs habitudes alimentaires et à leur culture.

Il convient donc de distinguer la nature et la portée de ces deux concepts. Face à l'urgence de réaliser le Droit au développement, l'un et l'autre n'engagent pas, de la même manière, ni avec la même force, l'avenir et les responsabilités des peuples concernés. Lorsque le droit des peuples à définir leurs propres politiques alimentaires et agricoles est reconnu et lorsque la diversité des modes de production alimentaire est respectée, la souveraineté alimentaire commence à devenir un droit effectif.

Chaque année, les résolutions sur le Droit au développement, adoptées par la Commission des Droits de l'Homme, réaffirment, inlassablement, l'importance que représente pour tout être humain et pour tous les peuples de tous les pays, en particulier ceux des pays en développement, le Droit au développement. Les organisations de paysans et les mouvements ruraux de la FIMARC reprennent totalement à leur compte les termes de la Déclaration sur le Droit au développement qui reconnaît que « l'être humain est le sujet central du processus de développement et qu'en conséquence il devrait être considéré comme le principal participant à ce processus et son principal bénéficiaire par toute politique de développement ».

Les mouvements de la FIMARC estiment que ce qui vaut pour chaque être humain pris individuellement doit également pouvoir servir de référence pour toute communauté, population ou nation. C'est pourquoi, ils tiennent à souligner la dimension collective du Droit au développement et la nécessité d'une véritable participation populaire, comme élément essentiel d'un développement réussi et durable. Aussi, ils appuient toutes les initiatives qui visent à vulgariser le concept de souveraineté alimentaire pour qu'il soit au fondement de toutes les politiques agricoles et pour qu'il devienne un élément constitutif de tout processus de développement. C'est à chaque pays ou région du monde de définir sa politique agricole et non à une instance commerciale comme l'OMC. C'est aux Etats et à leurs gouvernements de décider leur politique agricole et non aux acteurs du marché.

### Un séminaire en Thaïlande

Au cours du mois d'octobre 2001, la FIMARC a organisé un séminaire avec des délégués d'Amérique Latine, d'Afrique, d'Europe et d'Asie. Il a eu lieu à Chiang Mai (Thaïlande). L'objectif était de chercher à mieux comprendre le point de vue des peuples autochtones sur la souveraineté alimentaire. Après avoir rencontré des communautés indigènes, dans plusieurs régions du Nord de la Thaïlande, les délégués ont travaillé avec des experts pour approfondir leur analyse des différentes situations et s'imprégner des valeurs, de la culture et des modes de pensée de ces populations indigènes.

Ils ont constaté que « la révolution verte » et l'agriculture dite moderne ont contribué à marginaliser les paysans les plus pauvres et n'ont pas répondu, en dépit de l'accroissement de la production agricole, aux besoins en nourriture de l'ensemble de la population. La priorité qui, alors, s'impose aux paysans est de redoubler d'efforts pour rechercher la souveraineté

alimentaire.

Défendre la souveraineté alimentaire, c'est :

- assurer aux populations la liberté de produire ce qu'elles souhaitent ;
- leur garantir le contrôle de leurs semences et de leur savoir-faire ;
- faire que les communautés puissent contrôler les ressources naturelles telles que la terre, l'eau et les forêts, qui ne sont plus de simples objets de possession et des valeurs marchandes, mais des biens naturels dont chaque communauté peut jouir librement.
- Garantir un système de transformation et de commercialisation de manière à satisfaire les besoins de toute la population, dans le respect de la nature et des ressources naturelles.

#### Le système dominant est facteur de mort

C'est pourquoi nous refusons:

- L'introduction des OGM dans l'agriculture et toute manipulation génétique d'organismes vivants ;
- Le brevetage du vivant qui conduit à l'appropriation privée des formes de vie et des savoirs traditionnels ;
- L'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques, pollueurs des sols, de l'eau et de l'air, ainsi que l'utilisation des hormones, des déchets animaux et des produits chimiques intégrés dans l'alimentation des hommes et des animaux ;
- La mainmise de quelques sociétés transnationales sur les connaissances ancestrales des peuples autochtones, sur la diversité de leurs semences et de leurs plantes médicinales.

Nous dénonçons les ravages du marché libéralisé, imposé par des structures internationales comme l'OMC et prenons position pour un commerce équitable où les besoins et les aspirations des communautés sont respectés. Nous dénonçons également le système capitaliste néolibéral caractérisé par une logique de mort et cherchons à résister à l'individualisme qui est à l'opposé des droits communautaires et des valeurs des peuples indigènes.

#### Pour une autre approche du développement

Les préoccupations des communautés indigènes soulèvent des questions non seulement sur les modèles de développement et leur impact sur l'environnement, sur les droits de l'homme, mais aussi sur la survie des traditions culturelles qui conditionnent la survie future de l'humanité et les droits élémentaires de l'homme.

Au nom du développement et de la « modernisation », au dire de certains, les communautés indigènes devraient abandonner leurs riches traditions socioculturelles, leur sagesse et leurs connaissances traditionnelles pour adopter les traditions culturelles dominantes. Mais ces communautés ont déjà pu évaluer les dégâts irréversibles que la modernité a engendrés dans leurs sociétés traditionnelles, en imposant, comme un nouveau besoin, un type de consommation excessive, en nivelant une diversité culturelle qui était leur richesse, en favorisant des comportements individualistes et en privilégiant la recherche du profit qui détruit les ressources naturelles et les emplois et déstructure les communautés.

Une autre conception du développement s'enracine dans une approche communautaire où s'échangent les connaissances locales et la sagesse du passé. Elle s'inscrit dans une dimension holistique où les valeurs sont vécues et intégrées dans tous les aspects de la vie. C'est ainsi que la volonté de promouvoir la souveraineté alimentaire permet de répondre aux besoins de tous, dans le respect de leur culture et en harmonie avec la nature. Elle rend aussi à l'être humain toute sa dignité dans le respect de ses valeurs, dans la production d'une alimentation de qualité et dans le respect de son travail.

Rompre avec la vision dominante du développement ne signifie pas revenir avec nostalgie à un passé définitivement révolu, c'est au contraire s'ouvrir à un futur dynamique et générateur de vie : les connaissances locales sont valorisées, les communautés reprennent confiance dans leurs capacités propres, elles s'engagent dans un développement durable et solidaire.

#### Un changement en profondeur est possible

Le système actuel conduit l'humanité à sa perte. Les événements du 11 septembre 2001 et les actions qui ont suivi, mais aussi les milliers d'enfants qui meurent chaque jour de malnutrition, les maladies causées par la perte de qualité de l'alimentation en sont les preuves évidentes.

Les mouvements de la FIMARC croient qu'un changement en profondeur est possible. Ils invitent toutes celles et tous ceux qui partagent la même conviction à opérer une conversion totale pour passer d'une économie de type capitaliste à une économie sociale et solidaire où « l'être humain sera le sujet central du processus de développement ». (Article 2 de la Déclaration sur le Droit au développement).

-----